



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 13 mars 2015**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H30

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjoint,
Mme WINTER Carine, MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes
VANSTEENKISTE Paméla, LEY Marie-Eve, MM. PETER Daniel, ECKENSCHWILLER Rémy

Absent non représenté : /

La secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/02/2015
- 2 – Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois à la Salle Polyvalente
- 3 – Proposition de candidature de garde-chasse par l'adjudicataire du lot de chasse
- 4 – Compte Administratif du budget communal 2014
- 5 – Compte de Gestion du budget communal 2014
- 6 – Affectation du résultat de la Commune 2014
- 7 – Compte Administratif du budget de l'Eau 2014
- 8 – Compte de Gestion du budget de l'Eau 2014
- 9 – Affectation du résultat du budget de l'Eau 2014
- 10 – Décision concernant la reprise, ou non, du PLU
- 11 – Divers : Elections départementales : organisation du bureau de vote

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 06/02/2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 10/03/2015, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Approbation du marché de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois à la Salle Polyvalente :

Mr le Maire présente aux conseillers municipaux l'offre établie par le Bureau d'Etudes Thermiques SCHLIENGER concernant le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'installation d'une chaufferie bois à la Salle Polyvalente. Celle-ci est la moins élevée et s'élève à un forfait provisoire de rémunération de 13 086,88 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes Thermiques SCHLIENGER et autorise Mr le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents nécessaires à ce marché.

POINT 3 – Proposition de candidature de garde-chasse par l'adjudicataire du lot de chasse

Suite à la proposition de candidature présentée par M. WININGER Sébastien, adjudicataire du lot de chasse communale, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la candidature de M. MAYER Pierre, domicilié 10 rue de Seppois à Ueberstrass, en tant que garde-chasse.

POINT 4 – Compte Administratif du budget communal 2014 :

Monsieur BEY Jean-Marc, 1^{er} adjoint au Maire, donne lecture détaillée du Compte Administratif de la Commune 2014 établi par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif de la Commune est excédentaire 1 191,38 €.

Cet excédent prend en compte les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 142 700 € et en recettes pour un montant de 3 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de la Commune 2014.

POINT 5 – Compte de Gestion du budget communal 2014 :

Le Compte de Gestion de la Commune 2014, établi par Mr le Percepteur, est excédentaire de 140 891,38 €. Cet excédent ne prend pas en compte les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 142 700 € et en recettes pour un montant de 3 000 €.

Le Compte de Gestion de la Commune 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 6 – Affectation du résultat de la Commune 2014 :

Le Compte Administratif de la Commune 2014 présente un déficit d'investissement de 127 228,33 € (en tenant compte des restes à réaliser) et un excédent de fonctionnement de 128 419,71€.

Le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, **soit 127 228,33 € au compte 1068 (section d'investissement)** et de reporter le solde, soit 1 191,38 € en recettes de fonctionnement (002).

POINT 7 – Compte Administratif du budget de l'Eau 2014 :

Monsieur BEY Jean-Marc, 1^{er} adjoint au Maire, donne lecture détaillée du Compte Administratif du budget de l'Eau 2014 établi par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif de l'Eau est excédentaire 32 698,61 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget de l'Eau 2014.

POINT 8 – Compte de Gestion du budget de l'Eau 2014 :

Le Compte de Gestion du budget de l'Eau 2014, établi par Mr le Percepteur, est excédentaire de 32 698,61 €.

Le Compte de Gestion du budget de l'Eau 2014 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 9 – Affectation du résultat du budget de l'Eau 2014 :

Le Compte Administratif du budget de l'Eau 2014 présentant un excédent d'investissement de 32 935,42 € (001) et un déficit de fonctionnement de 236,81 € (002), il n'y a pas lieu de réaliser une affectation du résultat au budget de l'Eau 2014 (vu que la section d'investissement est excédentaire).

POINT 10 – Décision concernant la reprise, ou non, du PLU :

Suite à la délibération du 06/02/2015, Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal les inconvénients à ne pas reprendre le PLU ainsi que les différents coûts liés à cette reprise.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre la procédure du Plan Local d'Urbanisme et de prévoir les sommes au budget 2015.

POINT 11 – Divers : Elections départementales : organisation du bureau de vote :

Mr le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu les **dimanches 22 et 29 mars 2015** et que les conseillers municipaux seront appelés à siéger au bureau de vote.

Les heures de permanence de chacun sont définies ce soir et les convocations officielles seront adressées par e-mail aux intéressés dès lundi matin.